

COMMUNE DE SENONCHES



RESTAURATION SCOLAIRE

Fourniture de repas préparés en liaison froide
pour l'école élémentaire Jacques-Yves Cousteau
et l'école maternelle des vallées.

Etabli en application du Code des Marchés publics
Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

La procédure utilisée est la suivante :
Marché à procédure adaptée en application des articles 27 et 34 du Décret n°2016-360

REGLEMENT DE CONSULTATION
(RC)

Date limite de réception des offres : Vendredi 17 mai 2019 à 12h00

Commune de Senonches
2 rue de Verdun – 28250 SENONCHES
Tél : 02.37.37.76.76
Mail : l.jeanne@ville-senonches.fr

Article 1 - Pouvoir adjudicateur

Le présent marché est passé par :

Commune de Senonches
2, rue de Verdun
28250 Senonches

Tél. : 02.37.37.76.76

www.senonches.fr

www.amf28.org/senonches/

Pouvoir adjudicateur : Monsieur Xavier NICOLAS, en qualité de Maire.

Article 2 - Objet de la consultation

2.1 - Objet du marché

La consultation porte sur l'exécution des prestations suivantes : fourniture de repas préparés en liaison froide pour l'école élémentaire Jacques-Yves Cousteau (1, rue de la Moinerie) et l'école maternelle des vallées (8, rue des vallées) sur la commune de Senonches (28250).

Le détail de l'objet du marché est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2.2 - Procédure de passation

Etabli en application du Code des Marchés publics : Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La procédure utilisée est la suivante : Marché à procédure adaptée en application des articles 27 et 34 du Décret n°2016-360.

Article 3 - Dispositions générales

3.1 - Décomposition du marché

Le marché se compose d'un lot unique.

3.2 - Durée du marché - délais d'exécution

Le marché est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2019 ; soit jusqu'au 31 août 2022.

3.3 - Forme du marché

Le marché est à bon de commande avec minimum et maximum de commandes.

Quantités minimales et maximales de repas sur un an

Minimum			Maximum		
Adultes	Primaires	Maternels	Adultes	Primaires	Maternels
0	10 000	5 000	500	20 000	15 000

Les dénominations repas adultes, primaires et maternels comprennent également les repas pique-nique et repas froids.

3.4 - Modalités de financement et de paiement

Le marché est conclu aux prix unitaires figurant dans le bordereau des prix unitaires, éventuellement différents suivant la catégorie des consommateurs.

Les prix unitaires seront appliqués aux quantités livrées.

Le marché sera financé sur le budget communal de l'exercice 2019, 2020, 2021, 2022.

Le paiement sera effectué par virement bancaire dans les 30 jours à compter de la réception de la facture.

3.5 - Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

3.6 - Durée de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

3.7 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.8 - Options

Les options ne sont pas autorisées.

Article 4 - Dossier de consultation

4.1 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (DCE) comprend les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- Le Bordereau Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
- Le Formulaire ATRII (Ex-DC3) valant acte d'engagement.

4.2 - Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir : <http://www.amf28.org/senonches/>

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur les sites et notamment indiquer une adresse courriel ainsi que leurs coordonnées permettant d'établir de manière certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence est publié sur le site de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir : www.amf28.org/

Une publicité est également effectuée au BOAMP.

4.3 - Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation (courriels envoyés aux candidats ayant téléchargé le DCE via www.amf28.org/senonches/ et/ou www.senonches.fr)

Les candidats devront alors répondre sur la base du Dossier de Consultation Modifié.

Article 5 - Présentation des propositions

5.1 - Documents relatifs à la candidature

- la lettre de candidature (formulaire DC1) accompagnée de documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. En cas de groupement, le nom des membres, l'identité du mandataire, les preuves de l'habilitation du mandataire par ses co-traitants.
- la déclaration du candidat (formulaire DC2) ou des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - a) certificat d'inscription au registre professionnel ou au registre du commerce ou, le cas échéant, motif de non indication du numéro d'enregistrement ;
 - b) déclaration concernant le chiffre d'affaire global réalisé au cours des trois derniers exercices ;
 - c) la déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales ;
 - d) la déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;

e) attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 123-3 du code du travail, ou règle d'effet équivalent pour les candidats étrangers.

f) des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.

- Les attestations d'assurance en cours de validité dont dispose le candidat ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire (ou procédure étrangère équivalente), copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Certificats de qualification professionnelle ou preuve de la capacité,
- Effectifs de l'entreprise, liste des moyens techniques et matériels,
- Liste de prestations similaires à l'objet de la consultation en cours d'exécution ou exécutées au cours des trois dernières années indiquant notamment la date, le montant et le maître d'ouvrage. Si le candidat n'est pas en mesure de présenter une liste de références sur la période demandée en raison d'une création récente, il pourra à défaut, prouver sa capacité professionnelle par tout document équivalent (certificats de qualification professionnelle, indication de l'expérience professionnelle du personnel de l'entreprise, ...)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (exemple : sous-traitants), le candidat produit les mêmes documents concernant ces opérateurs économiques que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé que chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents demandés. En effet, l'examen des candidatures portera sur les éléments fournis par tous les membres du groupement.

Les candidatures présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises (notamment habilitation signée des membres du groupement et la lettre de candidature dûment remplie et présentée dans l'enveloppe de candidature).

Conséquence de l'absence ou du caractère incomplet des pièces – Possibilité de compléter le dossier.

L'absence des pièces listées ci-dessus dans le dossier fourni par le candidat, ou leur caractère incomplet, entraînera le rejet de la candidature du soumissionnaire, pour non-conformité au règlement de consultation. Cependant, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, le cas échéant, de demander aux candidats dont le dossier est incomplet de le régulariser, dans un délai de 5 jours, identique pour tous. Dans ce cas, elle en informe les autres candidats qui auront la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

5.2 - Documents relatifs à l'offre

- Le formulaire ATRI1 dûment complété et signé ;
- Le Bordereau Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (document joint à dater et à compléter sans rature ni surcharge et à signer en original) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes dûment complété et signé ;
- La copie de l'agrément des services vétérinaires pour la cuisine centrale concernée ;
- Un mémoire justificatif comprenant impérativement les pièces suivantes :

- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat comprenant la présentation des moyens humains et matériels ;
- Les références pour des prestations similaires au présent marché, réalisées au cours des 5 dernières années, avec indication de leur objet, de leur montant, de leur date et du destinataire public ou privé ;
- Un cycle de menus types pour 4 semaines ;
- Les animations proposées ;
- Les mesures que le candidat compte appliquer pour répondre à l'objectif de sécurité alimentaire :
 - en matière de traçabilité des produits (particulièrement en ce qui concerne la viande bovine, la volaille et les aliments sans organismes génétiquement modifiés) ; pour ce faire, le candidat devra expliciter sa politique d'approvisionnement (choix et provenance des produits, cahier des charges par type de produit, choix des fournisseurs, modalités et moyens de contrôle sur ses fournisseurs de l'origine, de l'hygiène et de la qualité des matières premières) ;
 - en matière de fabrication des repas ;
 - et en matière de livraison des repas.

En l'absence de l'une de ces pièces dans l'offre ou le défaut de signature, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander aux candidats dont le dossier est incomplet de le régulariser, dans un délai de 5 jours, identique pour tous. Dans ce cas, elle en informe les autres candidats qui auront la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

5.2 – Documents contractuels

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- Le Bordereau Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
- Les bons de commande au fur et à mesure de leur émission ;
- Le présent dossier de consultation dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait foi ;
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services passées par les collectivités locales et leurs établissements publics (CCAG-FCS), en vigueur et publié à la date de la présente consultation ;
- Les spécifications techniques inscrites dans les documents techniques du Groupe permanent d'Etudes des Marchés des Denrées Alimentaires (GPEM/DA) ; toute disposition nouvelle du GPEM/DA est applicable dès sa parution ;
- L'ensemble des textes législatifs et réglementaires cités dans le présent cahier des clauses particulières, sans préjudice des textes plus récents intervenus ou à intervenir.

5.3 - Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5.4 – Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché en euros (€).

5.5 – Condition d’envoi et de remise des plis

Les candidats ne pourront en aucun cas utiliser conjointement, dans le cadre d’une même consultation, les deux modes de transmission explicités ci-dessous, sous peine de rejet des deux réponses.

Remise des plis sur support papier :

Les candidats devront transmettre leur proposition (candidature et offre) sous enveloppe cachetée qui devra porter les mentions suivantes :

RESTAURATION SCOLAIRE
Fourniture de repas préparés en liaison froide
pour l’école élémentaire Jacques-Yves Cousteau et l’école maternelle des vallées.
NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D’OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers devront être remis contre récépissé les jours ouvrés de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00 le vendredi) à l’adresse suivante :

Mairie de Senonches
Monsieur le Maire
2, rue de Verdun
28250 SENONCHES

Ou, envoyés à cette même adresse par pli recommandé avec avis de réception.

Les candidats qui feraient parvenir leur dossier après la date et l’heure limites fixées au présent règlement de consultation ne seront pas admis à concourir.

Remise des plis par voie électronique :

La remise des plis par voie électronique est possible sur la plateforme www.amf28.org/senonches/

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB, ...) n’est pas autorisée.

Tout document contenant un virus informatique fera l’objet d’un archivage de sécurité et sera réputé n’avoir jamais été reçu. Le candidat concerné sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un antivirus avant l’envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l’ouverture des plis. Les candidats sont informés que l’attribution du présent marché donne lieu à la signature manuscrite sur un exemplaire papier.

5.6 – Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'entamer librement des négociations avec les candidats de son choix sur la base de l'offre technique et financière.

A l'issue de la négociation, ces candidats seront invités à remettre une nouvelle offre dans un délai identique pour tous. Les nouvelles offres seront analysées au regard des critères et de la méthode de calcul relative à leur pondération mentionnée dans l'article 6.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans avoir recours aux négociations.

5.7 – Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au Vendredi 17 mai 2019 à 12h00

Article 6 – Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué comme suivant : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique des prestations (60Pts) ;
- Prix des prestations (40Pts).

Seront analysés au titre de la valeur technique :

- L'origine et la qualité des produits, la variété des menus (équilibre alimentaire, qualité nutritionnelle, grammages adaptés) ;
- La capacité à mettre en œuvre les différentes prestations à la date prévue ;
- L'originalité des repas et des animations à thèmes ;
- Le transport des repas (camions réfrigérés, glacières pour transport des pique-nique) ;
- Les caractéristiques de la cuisine centrale, de sa capacité, respect des règles sanitaires, proximité géographique ;
- La politique d'animation et les propositions particulières en matière de menus, pendant la « semaine du goût » notamment.
- Le suivi, l'information et la formation du personnel communal ;
- Les documents complémentaires à joindre tels qu'indiqués dans la rubrique « annexe » du CCTP ;
- Les dispositions prises pour assurer la qualité : agriculture biologique, approvisionnement local, circuit court et labels de qualité avec certification.

L'absence des pièces demandées pour l'un des critères entraînera une note de 0 sur le critère jugé.

Article 7 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande écrite à :

Commune de Senonches
Madame Laure JEANNE, Directeur des services
2, rue de Verdun – 28250 SENONCHES
Courriel : l.jeanne@ville-senonches.fr

Article 8 – Recours

Tribunal administratif d'Orléans
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS Cedex 01
Téléphone : 02.38.77.59.00